

Procès-verbal

Comité consultatif services ÉHDAA / 2024-10-30

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif des services aux ÉHDAA tenue le mercredi 30 octobre 2024 à **19 h 15** à la salle La Chapelle du Centre de services scolaire des Découvreurs, séance à laquelle il y a quorum.

PRÉSENCES

Sonia ATTON
Stéphanie BIRON
Gina CUGLIETTA
Paula Mara DANTAS BARBOSA CAVALCANTE
Germain ÉTHIER
Denis LEFRANÇOIS
Pascale MARTINEAU
Christine ROY
Christiane-Laure SAMOBO-EKOSSO
Jacynthe TASSÉ
Julie THOMPSON BERNIER
Marina VELOSA SIMÕES

Kathy CAMPAGNA – personnel de soutien
Josée CLAVEAU – personnel professionnel
Nancy DORÉ – personnel enseignant
Caroline GAGNON – personnel professionnel
Chantal GAGNON – IRDPQ
Noémie JACQUES – personnel enseignant
Ginette LEMIEUX – personnel de soutien
Louis MIGOTTO – personnel enseignant
Amélie PATOINE – personnel enseignant

Isabelle DORÉ – directrice des Services éducatifs
Valérie GAUTHIER – directrice de l'école L'Étincelle-Trois-Saisons
Geneviève BUSSIÈRES – personne-ressource (directrice adjointe aux Services éducatifs)

ABSENCES

Safaa AKRIMID
Marie-Ève LÉVESQUE

1. MOT DE BIENVENUE

Procès-verbal

Comité consultatif services ÉHDAA / 2024-10-30

La directrice des Services éducatifs (DSÉ) souhaite la bienvenue aux membres du comité et débute la rencontre à 19 h 15. Puisqu'il s'agit de la première rencontre de l'année, elle invite les membres à se présenter.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

La DSÉ mentionne que les rencontres sont publiques, mais pour cette rencontre, aucune personne du public n'a demandé à être présente.

3. MODALITÉS TECHNIQUES DE PRÉPARATION ET DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES

La DSÉ explique que les documents des rencontres sont envoyés au moins 3 jours à l'avance par courriel et sont déposés sur le SharePoint du comité. Si pour des raisons informatiques ou autres un membre ne pouvait avoir les documents de la rencontre en main, il ou elle peut demander à la secrétaire du comité de lui en imprimer une copie.

La DSÉ précise que la présence de chacun est importante pour le bon fonctionnement des rencontres. Elle demande que les membres confirment leur présence ou leur absence afin de s'assurer d'atteindre le quorum.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CCSÉHDAA. 001-24-25

Il est proposé par M^{me} Jacynthe Tassé, appuyé par M. Louis Migotto, et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. **Mot de bienvenue**
2. **Intervention du public**
3. **Modalités techniques de préparation et de participation aux rencontres**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Procès-verbal de la rencontre du 18 septembre 2024 **
 - 5.1. *Adoption du procès-verbal*
 - 5.2. *Suivi au procès-verbal*
6. **Correspondance et dépôt de documents**
7. **Fonctions du CCSÉHDAA (p.4 Règles de régie interne)**
8. **Composition du CCSÉHDAA et rôle attendu des membres (p.5 et annexe 4 Règles de régie interne) **
9. **Engagement à la confidentialité  (document papier remis sur place)**
10. **Règles de régie interne 2024-2025 – présentation et adoption **
11. **Élection des officiers**
 - a) *Nomination d'un président d'élection*
 - b) *Détermination de la procédure d'élection et mandat des officiers*
 - c) *Élection à la présidence*
 - d) *Élection à la vice-présidence*
 - e) *Élection à la trésorerie*
 - f) *Désignation d'un représentant au Comité de parents*
 - g) *Désignation du substitut du représentant au Comité de parents*
12. **Divulgaration des renseignements personnels  (document papier remis sur place)**
13. **Retour sur le sondage effectué auprès des membres 2023-2024**
14. **Attentes et priorités du comité pour l'année 2024-2025**
15. **Adoption du calendrier officiel des rencontres du comité 2024-2025 **

Procès-verbal

Comité consultatif services ÉHDAA / 2024-10-30

16. Budget de fonctionnement du CCSÉHDAA 2024-2025  - prévision (p.12 Règles de régie interne)
17. Nouvelles de l'UMR Synergia
18. Conférences et rendez-vous des parents : intentions concernant les activités 2024-2025
19. Levée de la séance

5. PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 18 SEPTEMBRE 2024

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CCSÉHDAA. 002-24-25 Il est proposé par M. Germain Éthier, appuyé par M^{me} Jacynthe Tassé, et résolu unanimement, de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du CCSÉHDAA du 18 septembre 2024 et de l'adopter.

5.2. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Au point 12, la conférence aux parents que devait offrir l'UMR Synergia le 23 octobre 2024 a été reportée au mardi 5 novembre 2024 à 19 h à l'école secondaire Les Etchemins du Centre de services scolaire des Navigateurs. Les parents inscrits ont été avisés.

- [Les fonctions exécutives : mieux comprendre pour mieux soutenir leur développement à la maison](#)

Au point 13, les membres avaient nommé la possibilité de créer un lexique sur les termes EHDA. La DSÉ mentionne qu'un tel [glossaire](#) existe sur le site Web d'Alloprof. Le lien sera envoyé aux membres.

6. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Tous les documents ont été transmis par courriel le jeudi 24 octobre. Aucun autre document n'est à remettre.

7. FONCTIONS DU CCSÉHDAA (P.4 RÈGLE DE RÉGIE INTERNE)

La DSÉ nomme qu'à l'article 185 de la [Loi sur l'instruction publique](#) (LIP) il est stipulé que le centre de services scolaire (CSS) doit créer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA).

La DSÉ rappelle les fonctions du comité prévues dans la LIP à l'article 187, soit :

1° de donner son avis au CSS sur la [politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA](#);

2° de donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières au regard des services aux ÉHDAA;

Comité consultatif services ÉHDAA / 2024-10-30

3° de donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le [plan d'engagement vers la réussite](#) (PEVR).

À la demande d'un parent, le comité peut également donner son avis au CSS sur l'application du plan d'intervention (PI) à un élève HDAA.

Comme les politiques et le PEVR sont revus environ tous les 5 ans, il arrive que le comité n'émette pas de recommandations certaines années.

8. COMPOSITION DU CCSÉHDAA ET RÔLE ATTENDU DES MEMBRES (P.5 ET ANNEXE 4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE)

La DSÉ énumère la composition du comité prévu par la LIP à l'article 185.

Elle souligne que c'est en 1998 que le Conseil des commissaires a déterminé la composition du CCSÉHDAA du CSS des Découvreurs :

- 14 représentants des parents
- 1 représentant des directions d'école
- 4 représentants du personnel enseignant
- 2 représentants du personnel professionnel
- 2 représentants du personnel de soutien
- 2 représentants des organismes
- 1 représentant de la direction générale (sans droit de vote)
- 1 personne-ressource (sans droit de vote)

Selon les règles de régie interne, la répartition des parents par secteur va comme suit :

École Saint-Michel (mandat régional)	1 place
École Madeleine-Bergeron (mandat régional)	1 place
École du Campanile/des Hauts-Clochers (groupes spécialisés)	1 place
École Notre-Dame-de-Foy/L'Étincelle-Trois-Saisons (groupes spécialisés)	1 place
École Sainte-Geneviève (groupes spécialisés)	1 place
Polyvalente de L'Ancienne-Lorette (groupes spécialisés)	1 place
Collège des Compagnons (groupes spécialisés)	1 place
Écoles du secteur primaire (élèves intégrés en classe régulière)	4 places
Écoles du secteur secondaire (élèves intégrés en classe régulière)	3 places

Si un secteur demeure vacant, un tirage au sort est effectué parmi les autres candidatures, et ce, peu importe le secteur de provenance.

9. ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ (DOCUMENT PAPIER REMIS SUR PLACE)

Procès-verbal

Comité consultatif services ÉHDAA / 2024-10-30

La DSÉ présente le document relatif à l'engagement de confidentialité. Elle demande aux membres de le remplir et de le remettre à la fin de la rencontre.

10. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2024-2025 – PRÉSENTATION ET ADOPTION

La DSÉ passe en revue quelques points importants du document.

Au point 2.5, on suggère de revoir la durée du mandat à deux ans afin d'assurer une stabilité et une continuité au sein du comité. Toutefois, les membres décident d'attendre avant de le modifier. Ils veulent prendre le temps d'y réfléchir.

CCSÉHDAA. 003-24-25 Il est proposé par M^{me} Christiane-Laure Samobo-Ekosso, appuyé par M^{me} Gina Cuglietta, et résolu unanimement, d'adopter les *Règles de régie interne 2024-2025*.

11. ÉLECTION DES OFFICIERS

a) Nomination d'un(e) président(e) d'élection

M^{me} Isabelle Doré propose M^{me} Geneviève Bussièrès.

CCSÉHDAA. 004-24-25 Il est proposé par M^{me} Isabelle Doré de nommer M^{me} Geneviève Bussièrès au poste de présidente d'élection. – Résolu à l'unanimité.

M^{me} Bussièrès accepte le mandat de la présidence d'élection.

b) Détermination de la procédure d'élection et mandat des officiers Explication des règles et procédures des élections. Les membres sont invités à se proposer ou à proposer un des membres.

c) Élection à la présidence

M^{me} Jacynthe Tassé propose M. Germain Éthier.

CCSÉHDAA. 005-24-25 Il est proposé par M^{me} Jacynthe Tassé de nommer M. Germain Éthier au poste de président. – Résolu à l'unanimité

M. Éthier accepte le mandat de la présidence.

d) Élection à la vice-présidence

M^{me} Christine Roy se propose.

CCSÉHDAA. 006-24-25 Il est proposé par M^{me} Christine Roy d'assumer elle-même le poste de vice-présidente. – Résolu à l'unanimité

M^{me} Roy accepte le mandat de la vice-présidence.

Procès-verbal

Comité consultatif services ÉHDAA / 2024-10-30

- e) Élection à la trésorerie
M^{me} Pascale Martineau se propose.

CCSÉHDAA. 007-24-25 Il est proposé par M^{me} Pascale Martineau d'assumer elle-même le poste de trésorière. – Résolu à l'unanimité

M^{me} Martineau accepte le mandat de la trésorerie.

- f) Désignation d'un(e) représentant(e) au Comité de parents
M. Denis Lefrançois se propose.

CCSÉHDAA. 008-24-25 Il est proposé par M. Denis Lefrançois d'assumer lui-même le poste de représentant au Comité de parents. – Résolu à l'unanimité

M. Lefrançois accepte le mandat du représentant au Comité de parents.

- g) Désignation du substitut du/de la représentant(e) au Comité de parents
M. Denis Lefrançois propose M^{me} Julie Thompson Bernier.

CCSÉHDAA. 009-24-25 Il est proposé par M. Denis Lefrançois de nommer M^{me} Julie Thompson-Bernier au poste de substitut du représentant au Comité de parents. – Résolu à l'unanimité

M^{me} Thompson-Bernier accepte le mandat du substitut du représentant au Comité de parents.

12. DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (DOCUMENT PAPIER REMIS SUR PLACE) 📄

La DSÉ présente le document relatif à la divulgation des renseignements personnels. Elle demande aux membres de le remplir et de le remettre à la fin de la rencontre.

13. RETOUR SUR LE SONDAGE EFFECTUÉ AUPRÈS DES MEMBRES 2023-2024

Le président, M. Germain Éthier, présente les résultats du sondage. L'objectif était de comprendre la composition du comité, d'évaluer si le comité répond aux attentes, d'évaluer le niveau de satisfaction, d'augmenter le niveau d'appartenance et d'améliorer les pratiques.

Des membres ont nommé que certaines clientèles n'étaient pas représentées. On explique que la répartition se fait par secteur (voir point 8) et non par type de clientèle. Il arrive néanmoins que certains

Comité consultatif services ÉHDAA / 2024-10-30

secteurs soient moins représentés si aucun parent ne soumet sa candidature. Toutefois, d'année en année, le comité tente d'inviter des personnes-ressources qui viennent présenter diverses actions ou divers services mis en place pour les élèves HDAA. Notamment, il y a eu une présentation sur la douance.

Les membres aimeraient avoir une période d'échange entre eux avant ou pendant les rencontres.

Les membres apprécient les informations communiquées par le CSSDD.

Des membres ne se sentent pas utiles. Ce point peut s'expliquer par le fait que le comité n'est pas amené à émettre des recommandations tous les ans (voir point 7).

14. ATTENTES ET PRIORITÉS DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2024-2025

La DSÉ présente une proposition de sujets à aborder cette année, autres que ceux prévus par la LIP. Bien évidemment, ces sujets pourront être revus selon les suggestions des membres au courant de l'année.

Une présentation sur la dyscalculie est prévue à l'hiver.

Cette année, les membres auront la chance d'aller visiter les installations du centre d'éducation des adultes (CEA) Le Phénix ainsi que celles des classes d'adaptation scolaire au Collège des Compagnons.

15. ADOPTION DU CALENDRIER OFFICIEL DES RENCONTRES DU COMITÉ 2024-2025 📅

Il y a six rencontres prévues cette année :

- Mercredi 30 octobre 2024 à 19 h 15 (centre administratif)
- Mercredi 4 décembre 2024 à 18 h (CEA Le Phénix)
- Mercredi 5 février 2025 à 19 h 15 (centre administratif)
- Mercredi 16 avril 2025 à 18 h (Collège des Compagnons)
- Mercredi 11 juin 2025 (centre administratif)
- Mercredi 17 septembre 2025 (centre administratif)

Pour le 4 décembre et le 16 avril, les membres sont attendus à 18 h pour la visite des écoles, laquelle sera suivie de la rencontre du comité à 19 h 15.

CCSÉHDAA. 010-24-25 Il est proposé par M^{me} Jacynthe Tassé, appuyé par M^{me} Christiane-Laure Samobo-Ekosso, et résolu unanimement, d'adopter le calendrier des rencontres du comité 2024-2025.

16. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCSÉHDAA 2024-2025 📅 - PRÉVISION (P.12 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE)

Comité consultatif services ÉHDAA / 2024-10-30

La DSÉ présente une proposition de budget. Elle informe que la ventilation peut être ajustée selon les besoins du comité et que les surplus ne peuvent pas être récupérés l'année suivante. Elle explique que ce budget sert à payer des frais de gardiennage, de kilométrage, de représentation ou de perfectionnement.

Pour les activités d'information ou de conférence, l'UMR Synergia offre déjà trois conférences gratuites aux parents. Ce sera au comité de décider s'il souhaite tout de même en offrir une aux parents du CSSDD.

CCSÉHDAA. 011-24-25 Il est proposé par M^{me} Christine Roy, appuyé par M^{me} Christiane-Laure Samobo-Ekosso, et résolu unanimement, d'adopter le budget 2024-2025.

17. NOUVELLES DE L'UMR SYNERGIA

M^{me} Geneviève Bussièrès rappelle le partenariat avec l'UMR Synergia. Elle informe les membres qu'il est possible d'accéder au [site Web de l'UMR Synergia](#) par le biais du site Web du CSSDD.

L'onglet « [Événements](#) » présente toutes les conférences à venir :

- *Aider son enfant à mieux gérer ses frustrations et sa colère*, 15 janvier 2025 au Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer du CSS de la Capitale (inscription en ligne à partir du 16 décembre)
- *Développer les compétences sociales et émotionnelles de mon enfant grâce à une approche basée sur son tempérament*, 19 mars 2025 au Collège des Compagnons du CSS des Découvreurs (inscription en ligne à partir du 19 février)

L'onglet « [Ressources](#) » renferme différentes publications, notamment la collection *Questions de l'heure* et des balados. Également, différents outils de formation ont été développés par des chercheurs collaborateurs de l'UMR pour les parents.

On peut aussi suivre l'UMR sur les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, X et YouTube.

18. CONFÉRENCE ET RENDEZ-VOUS DES PARENTS : INTENTIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS 2024-2025

Bien que l'UMR Synergia offre diverses conférences gratuites, la DSÉ indique aux membres qu'il est possible de suggérer des invités qui traitent d'autres sujets.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

CCSÉHDAA. 012-24-25 Il est proposé par M^{me} Jacynthe Tassé, appuyé par M^{me} Gina Cuglietta, et résolu unanimement, de lever la séance.

Procès-verbal

Comité consultatif services ÉHDAA / 2024-10-30

Il est 21 h 30.

Le président,

La secrétaire de la rencontre,

Germain Éthier

Audrey Ouellet

